



INFO-NÉGO

21 DÉCEMBRE 2017

## Entente de principe avec la coalition !

Ce jeudi 21 décembre, à l'occasion d'une rencontre de négociation avec la coalition (CETAM, CTAQ, CTAE et APAR), notre comité national de négociation a paraphé tous les textes devant mener au renouvellement des conventions collectives. Cela comprend une entente sur la mise sur pied d'un comité paritaire de fardeau de tâche qui nous permettra de prévenir les surcharges de travail et de travailler sur des pistes de solution, dernier objet en litige.

Par ailleurs, les représentations de la FSSS-CSN menées en parallèle des négociations ont ouvert la voie à un engagement clair et transparent du ministère de la Santé et des Services sociaux sur la conversion des horaires de faction en horaires à l'heure. Aux conversions immédiates déjà annoncées par le gouvernement ces dernières semaines, s'ajoute la zone de Manseau, dans le Cœur du Québec.

Des documents complets de présentation de cette entente et du nouveau régime de retraite à prestations déterminées seront ajoutés progressivement dans le site Web de la FSSS-CSN à l'intention des assemblées générales. Une annonce sera faite par courriel et par Facebook lorsqu'ils seront disponibles.

Pour ce qui est de la CSAQ, nous avons tenu deux autres journées de négociation, les 18 et 19 décembre, en présence de la conciliatrice. Nous avons paraphé plusieurs éléments importants à incidences financières. Nous avons entre autres convenu d'augmentations de salaire qui nous assureront que la rémunération dans le secteur évoluera au même rythme que celle des employé-es du secteur public québécois ainsi que d'une convention d'une durée de cinq ans. La reconnaissance de l'expérience et la retraite progressive sont quelques-unes des autres dispositions sur lesquelles nous nous sommes entendus.

Il demeure toutefois encore quelques points sur lesquels nous sommes en désaccord. En effet, pour nous, il est hors de question que les paramédics à l'emploi d'entreprises de la CSAQ ne bénéficient pas des mêmes améliorations aux conditions de travail que les autres paramédics du Québec.

**Pour mettre fin au plus long conflit de travail de l'histoire de notre secteur, il faudra que la CSAQ accepte de nous octroyer les mêmes conditions de travail qu'aux autres paramédics. La CSAQ est en bonne partie responsable de l'enlisement de ces négociations. Par respect pour tous les travailleurs et travailleuses du préhospitalier, il est temps de régler.**